

**PROCES-VERBAL DE SEANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 SEPTEMBRE 2014**

*L'an deux mille quatorze et le quinze septembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le 9 septembre, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.*

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armelline AUDRIEU, Véronique BARRAL, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Jérémy GARCIA, Yamina KHELID, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN.

Excusé(s) : Gilles BRUYAT, Mickaël DURAND, Chantal MERMET, René NIVON.

Absent(s) : Aucun.

Ont donné pouvoir : Mickaël DURAND à Aurélien FERLAY, René NIVON à Jérémy GARCIA.

Monsieur le Maire remercie les élus pour leur participation au séminaire de rentrée du samedi 30 août. Il remercie également Georges ANTHONIOZ et Claude DESRIEUX, adjoints, pour leur aide précieuse lors des congés estivaux du personnel des services techniques. La commission communication est également remerciée pour son travail d'élaboration du bulletin municipal distribué début septembre. Monsieur le Maire remercie, enfin, tous les élus ayant participé à l'inauguration de l'école agrandie et de la nouvelle bibliothèque.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter quelques points à l'ordre du jour concernant une décision modificative budgétaire, une demande de subvention exceptionnelle et une inscription complémentaire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Accord à l'unanimité.

## **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Hélène OLLER COLOMBO est désignée pour remplir cette fonction.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2014**

Le procès-verbal de séance du 8 juillet 2014 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées.

Aucune remarque n'est effectuée.

Le procès-verbal de séance du 8 juillet 2014 est adopté à l'unanimité.

## **2. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal.

Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : assurances du personnel, peinture voirie, entretien annuel défibrillateur, stage foot école, travaux cloisons gendarmerie, participation médiathèque, ordinateurs portables école, peinture volets école, maintenance standard secrétariat, fauchage des chemins, abonnement WIFI bibliothèque, vêtements de travail, maintenance copieurs, granulés de chauffage, changement chauffe-eau et réparation portail gendarmerie, dispositif télétransmission dématérialisation.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

## **3. Proposition de renouvellement d'adhésion au contrat d'assurance groupe risques statutaires du Centre de Gestion de la Drôme**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a demandé au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Monsieur Le Maire expose que le Centre de gestion a communiqué à la commune les résultats de la consultation : Assureur : CNP / SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois.

Les risques assurés pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL sont :

Décès / Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) / Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / Maternité, adoption, paternité, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 5,00 %.

Les risques assurés pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public sont : Accident de service et maladie imputable au service / Maladie grave / Maternité + adoption + paternité / Maladie ordinaire, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 0,95 %.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## **4. Rapport annuel 2013 du Syndicat Intercommunal Eau Potable Valloire Galaure**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réception du rapport d'activité 2013 du Syndicat Intercommunal Eau Potable Valloire Galaure. Ce document est à la disposition de tous en mairie.

## **5. Projet de dénomination et numérotation des rues : constitution du groupe de travail**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de dénomination et numérotation des rues de la commune. Des contacts ont déjà été pris avec les services de Poste et les communes alentours pour un retour d'expérience. Une charte d'engagement et de partenariat est d'ores et déjà à l'étude avec la Poste. Cette démarche sera longue et les élus entendent prendre le temps nécessaire à la concertation avec les associations et les habitants.

Autant que possible, les noms des quartiers et lieux-dits qui sont familiers seront conservés sur les axes principaux. Il faudra toutefois dénommer différemment l'ensemble des voies communales entre chaque intersection et choisir des appellations si possible représentatives du lieu.

Un groupe de travail est constitué pour ce faire : Aurélien FERLAY, Patrice REBOULLET, Hélène OLLER COLOMBO, Georges ANTHONIOZ, Danièle CONJARD, Véronique BARRAL et Armeline AUDRIEU.

## **6. Point sur les projets à venir (Conseil municipal des enfants, îlots de propreté enterrés)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un Conseil Municipal des Enfants. Les communes de Chanos-Curson et de Hauterives ont fait part de leur expérience dans ce domaine. Il est recommandé de travailler avec un groupe d'une dizaine d'enfants et sur un mandat de 2 ans. Les enfants doivent être en classes de CE2 à CM2. Une collaboration avec l'équipe enseignante sera recherchée. Le Conseil Municipal souhaite une mise en place avant la fin de l'année.

Monsieur le Maire rappelle également au Conseil Municipal le dossier des « îlots de propreté » semi-enterrés. Les nouveaux marchés conclus le SIRCTOM offrent un produit de bien meilleure qualité que le premier. Les îlots actuellement testés vers l'ancienne gendarmerie seront donc remplacés. La visite d'un technicien du SIRCTOM est prévue le mardi 23 septembre à 14 heures.

## **7. Audition d'un partenaire d'Energie SDED pour un projet départemental**

Audition à huis-clos.

## **8. Proposition d'inscription complémentaire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition du Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Drôme d'inscription de l'itinéraire passant à Moras-en-Valloire au lieu dit Combe du Dauphin, parcelles AI 243 et AI 242.

La commune s'engage à maintenir sur les chemins ruraux définis ci-dessus la libre circulation, à conserver leur caractère touristique public et ouvert et à accepter, s'il y a lieu, un balisage homogène départemental, notamment lorsque, promus par des cartes et guides, ces sentiers sont destinés à recevoir une signalétique touristique, à empêcher l'interruption des itinéraires et, pour cela, à prévoir, si le maintien du tracé initial n'est pas possible, un itinéraire de substitution.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'inscription des chemins ruraux énoncés ci-dessus au P.D.I.P.R. dans la Drôme.

## **9. Proposition d'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation de la cérémonie de passation de commandement du chef de centre du Centre d'Incendie et de Secours de la Valloire**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande du Centre d'Incendie et de Secours de la Valloire concernant l'organisation de la cérémonie de passation de commandement du chef de centre. Comme le veut la coutume, les frais concernant le vin d'honneur organisé à l'issue de la cérémonie seront partagés entre le SDIS, les communes et l'amicale du centre.

Le SDIS participe à hauteur de 300 euros. Monsieur le Maire propose une participation communale du même montant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## **10. Décision modificative budgétaire n°2 – budget principal**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-11,

Vu le budget primitif 2014,

Considérant alors qu'il y a lieu d'ouvrir les crédits complémentaires suivants :

**BUDGET PRINCIPAL :**

Ouverture de crédits :

Dépenses Investissement : + 35 000 € article 2313

Recettes Investissement : + 35 000 € article 1323

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative budgétaire. Ces écritures ne modifiant pas l'équilibre général du budget seront reprises au compte administratif 2014. Monsieur le Maire est chargé d'assurer l'exécution de cette décision modificative et de signer tout document s'y rapportant.

## **11. Rendu compte des commissions communales et questions diverses**

- Fête de la Poire : tour des exposants à 10 heures, inauguration officielle à 11 heures. Un arrêté de circulation est mis en place avec une déviation par la rue des Terreaux.
- Taille des platanes à prévoir cet automne rue des Terreaux.
- Chauffage à la salle des fêtes : mise en fonctionnement à optimiser selon les usages.
- Nouveau Club Informatique et Multimédia: les travaux de peinture sont terminés et le 1<sup>er</sup> cours est complet.

Quelques dates :

- Conseil syndical SIRCTOM à Mercurol le 18 septembre.
- Vernissage Salon septembre Valloire loisirs le 19 septembre.
- Fête de la Poire et Marché au village le 21 septembre.
- Réunion SIRCTOM le 23 septembre.
- Réunion SINTEGRA le 24 septembre.
- Présentation d'activité CIS la Valloire le 24 septembre.
- Réunion CRPF à Hauterives le 26 septembre.
- Réunion Agence de l'Eau le 29 septembre.
- Commission suivi site ISDND à St Sorlin en Valloire le 2 octobre.
- Cérémonie passation pouvoir CIS la Valloire le 4 octobre.
- Réunion CLIC à St Vallier le 7 octobre.
- Congrès des Maires de la Drôme à St Rambert d'Albon le 23 octobre.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : Mardi 14 Octobre à 18h30.**

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.